



ligature de trompe sans accord prealable

Par **rocky**, le **17/02/2010** à **09:01**

il y a qu'elle que annee jai subit cette intervention actuellement une procedure et entamnee par un Avocat de notre ville

puije savoir qu'elle indemnisation lord de ce procee aurai je droit et demander qu'elle et la fourchette pour ce genre de chose qualifier par l'aticle 16.3 qui dit

coup et blessure volontaire ayant entrenet l'infertiliter total

car mon chiurgient a pretexter un fibrome et dans le meme temps operatoire il en a profiter pour me ligaturer les trompes

combien puije etre indemniser en gros

2- puije mediatizer cette affaire ????????

MERCIE DE BIENS VOULOIR ME REPONDRE Cher Maitre